Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Techno Nettoyant pour freins avec acétone, 500 ml

Techno AG numéro d'article: 00914 0 00014

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles

Emploi de la substance /

de la préparation: Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG Butthollenring 31 4147 Aesch BL Tel. 061 717 90 00 Fax 061 711 38 58 info@techno-aq.ch www.techno-ag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique Freiestrasse 16 8032 Zürich Tel. 145 Tel. 044 251 51 51 info@toxi.ch www.toxi.ch

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression:

peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes

à long terme.

Date de la première édition: Date de la dernière révision: 07.04.2016



Version 33.0

Page 1/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeu	Skin Irrit. 2
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertige	Eye Irrit. 2 STOT SE 3

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger:







GHS02

GHS07

Mention d'avertissement:

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5 % n-Hexane acétone

Mentions de danger:

- H222 H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P261 Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols.
- P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
- P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- P391 Recueillir le produit répandu.
- P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

TECHNOAG

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Indications complémentaires:

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

N° CAS	Désignation	Teneur (%)
N° EINECS/CE	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008	
Reg.nr.		
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	25 - < 50
927-510-4	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
01-2119475515-33-xxxx		
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5 % n-Hexane	25 - < 50
921-024-6	Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	
01-2119475514-35-xxxx	, , , , , ,	
67-64-1	acétone	10 - < 20
200-662-2	Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	
01-2119471330-49-xxxx	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
75-28-5	isobutane	2,5 - < 5
200-857-2	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	
01-2119485395-27-xxxx		
124-38-9	dioxyde de carbone	2,5 - < 5
204-696-9	Press. Gas L, H280	
74-98-6	propane	2,5 - < 5
200-827-9	Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	
01-2119486944-21-xxxx		



Page 3/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu:

hydrocarbures aliphatiques \geq 30 %

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter

un médecin

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée, Migraine, Etourdissement, Vertiges, Toux, Nausées

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons. Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés

pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi

à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément

aux directives administratives.

Version 33.0 Page 4/13



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Veiller à une aération suffisante. Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Stockage

Exigences concernant les lieux Stocker dans un endroit frais. Respecter les prescriptions légales et conteneurs de stockage: pour le stockage des emballages sous pression.

Indications concernant Pas nécessaire. le stockage commun:

Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

67-64-1	Aceton
VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm
124-38-9	dioxyde de carbone
AGW	Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en viqueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation. Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre AX

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants: Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm Temps de pénétration du matériau des gants: > 60 min Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant

des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.1. Indications générales

Aspect:

Forme: Aérosol Couleur: Incolore

Odeur: Genre benzène

Changement d'état:

Non déterminé. Point de fusion:

Point d'ébullition: < 0 °C

Point d'éclair: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Température d'inflammation:: >200 °C

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

Densité à +20 °C: 0,70597 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé. Cinématique: Non déterminé.

Solvants organiques: 96.6 % VOC (CE): 682,0 g/l

9.2. Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

10.5. Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1.Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

	ATE (Acute Toxicity Estimates)		
	Inhalatoire	LC50/4 h	789 mg/l (rat)
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes		
	Oral	LD50	>5840 mg/kg (rat)
	Dermique	LD50	>2920 mg/kg (rat)
	Inhalatoire	LC50/4 h	>23,3 mg/l (rat)
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5 % n-Hexane		
	Oral	LD50	>5840 mg/kg (rat)
	Dermique	LD50	>2920 mg/kg (rat)
	Inhalatoire	LC50/4 h	<25,2 mg/l (rat)
67-64-1	acétone		
	Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
	Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
	Inhalatoire	LC50/4 h	76 mg/l (rat)
75-28-5	isobutane		
	Inhalatoire	LC50/4 h	>50 mg/l (rat)
74-98-6	propane		
	Inhalatoire	LC50/4 h	20 mg/l (rat)

11.1.2.Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/ irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Sensibilisation respiratoire

ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères

de classification ne sont pas remplis.

11.1.3.Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules

germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères

de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères

de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères

de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères

de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
	EC50/48 h	3 mg/l (daphnia)
	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, < 5 % n-Hexane	
	EC50/48 h	3 mg/l (daphnia)
67-64-1	acétone	
	EC50/48 h	8800 mg/l (daphnia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4.1.Effets écotoxiques

Remarque: Toxique chez les poissons.

Version 33.0



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

12.4.2. Autres indications écologiques

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets:

16 05 04	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses	
15 01 04	emballages métalliques	

13.1.1.Emballages non nettoyés

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

14.1. N° ONU

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA: UN1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN: UN1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

IMDG: AEROSOLS, MARINE POLLUTANT

IATA: Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR, RID, ADN:

Classe: Étiquette:





2 5F Gaz.

Date de la première édition: Date de la dernière révision: 07.04.2016

TECHNOAG

Page 10/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

IMDG:





Class:

Label:

IATA:

Class: Label:

2.1 2.1

14.4. Groupe d'emballage

ADR, RID, ADN, IMDG, IATA: néant

14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement: naphta léger (pétrole), hydrotraité

Marine Pollutant:

Signe conventionnel (poisson et arbre) Marquage spécial (ADR/RID/ADN): Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Indice Kemler:

N° EMS:

F-D,S-U

Stowage Code:

SW1 Protected from sources of heat.

SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A.

For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code:

SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the

appropriate subdivision of class 2.

For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate

subdivision of class 2.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

14.8. Indications complémentaires de transport

Quantités limitées (LQ): 11 Quantités exceptées (EQ): Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport: Code de restriction en tunnels: D



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

IMDG

Limited quantities (LQ): 1L Excepted quantities (EQ): Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

14.9. «Règlement type» de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Prescriptions nationales

15.1.2.Instructions techniques « Air »

Classe	Proportion en %
NK	50 - 100

Classe de contamination de l'eau: Catégorie de pollution des eaux 2 (D)

(Classification propre): polluant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes:

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

TECHNOAG

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses

par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: **US** Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) CAS:

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1 Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1 Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas Press. Gas L: Gases under pressure: Liquefied gas Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2 Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2 Skin Irrit. 2:

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3

Aspiration hazard, Hazard Category 1 Asp. Tox. 1:

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2